



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 12332

Texte de la question

M. Guy Hermier indique à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, que la réponse à sa question écrite n° 5886 ne le satisfait pas. En effet, alors qu'il lui demandait le nombre de magistrats exerçant, dans diverses fonctions, depuis plus de dix, quinze, vingt ans, dans le ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, au sein de la cour d'appel d'Aix-en-Provence et au sein du TGI de Marseille, c'est le pourcentage en moyenne qui lui a été fourni. Il lui demande donc une nouvelle fois de lui indiquer le nombre de magistrats concernés.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qui a bien voulu l'interroger sur l'ancienneté en termes de résidence des magistrats composant la cour d'appel d'Aix-en-Provence et le tribunal de grande instance de Marseille, qu'au 30 juin 1998, à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, le nombre de magistrats ayant plus de dix ans d'ancienneté est de 23 sur un effectif total de 112, pour ceux totalisant plus de quinze années d'ancienneté il est de 10 et pour ceux de plus de vingt années, il est de 3. Au tribunal de grande instance de Marseille, le nombre de magistrats ayant plus de dix ans d'ancienneté, est de 19 sur un effectif de 109 magistrats, pour ceux totalisant plus de quinze ans d'ancienneté il est de 3, aucun magistrat n'ayant atteint vingt années d'ancienneté dans cette juridiction.

Données clés

Auteur : [M. Guy Hermier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12332

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1753

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4721